



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SOFIA DU JEUDI 16 JUIN 2022  
PROCES-VERBAL**

**L'Assemblée générale ordinaire 2022 de la Sofia s'est tenue jeudi 16 juin 2022 à l'Hôtel de Massa. Les votes se sont déroulés par voie électronique du 1<sup>er</sup> au 15 juin et en séance le 16 juin.**

Le vote sur les résolutions proposées aux Assemblées Générales s'exerce au sein de chaque collège. Toute résolution soumise au vote de l'Assemblée doit recueillir la majorité dans chacun des collèges.

Dans le collège Auteurs, les auteurs stagiaires disposent chacun d'une voix, les auteurs adhérents disposent chacun de trois voix et les auteurs sociétaires disposent chacun de six voix.

Dans le collège Éditeurs, chaque associé dispose de six voix.

**Inscrits**

Collège des Auteurs : 10 956 (représentant 51 667 voix)

Collège des Éditeurs : 541 (représentant 3 246 voix)

**Quorum statutaire de 5% des associés :**

Collège des Auteurs : minimum de 548 votants (sur 10 956)

Collège des Éditeurs : minimum de 28 votants (sur 541)

Le quorum étant atteint dans chacun des deux collèges, s'agissant de l'adoption des résolutions et des élections au Comité de surveillance, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Les résultats sont communiqués sous constat d'huissier.

**Votants :**

Collège des Auteurs : 1 295 votes exprimés (représentant 6 738 voix)

Collège des Éditeurs : 154 votes exprimés (représentant 954 voix)

**1<sup>ère</sup> résolution :** Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les comptes de l'exercice 2021 et affectent le résultat de 42 178 € en report à nouveau.

— Collège des Auteurs :	Pour : 6278 voix	Contre : 6 voix	Abstention : 454 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 882 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 42 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.**

**2<sup>e</sup> résolution :** Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent le rapport de transparence de la Sofia pour l'exercice 2021, comportant notamment un rapport spécial sur l'utilisation des sommes déduites aux fins de fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs.

— Collège des Auteurs :	Pour : 6 193 voix	Contre : 25 voix	Abstention : 520 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 876 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 48 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.**

**3<sup>e</sup> résolution** : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent l'affectation des sommes déduites, en application de l'article L. 324-17 du Code de la propriété intellectuelle, aux fins de fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs et qui figurent en annexe du rapport spécial du rapport de transparence.

— Collège des Auteurs :	Pour : 6 027 voix	Contre : 92 voix	Abstention : 619 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 864 voix	Contre : 12 voix	Abstention : 48 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des deux tiers des votes exprimés par collège.**

**4<sup>e</sup> résolution** : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les conventions réglementées telles que visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et qui figurent en annexe du rapport spécial du rapport de transparence.

— Collège des Auteurs :	Pour : 5 946 voix	Contre : 44 voix	Abstention : 748 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 846 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 78 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.**

**5<sup>e</sup> résolution** : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les taux de retenue pour frais de gestion opérés par la Sofia en 2021 pour la gestion du droit de prêt en bibliothèque (10,98 %), pour la gestion de la copie privée numérique (7,80 %) et pour la bonne administration de son action culturelle (7,73 %).

— Collège des Auteurs :	Pour : 5 835 voix	Contre : 135 voix	Abstention : 768 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 756 voix	Contre : 36 voix	Abstention : 132 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.**

**6<sup>e</sup> résolution** : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent l'utilisation en 2021 de sommes non réparties du droit de prêt, conformément à sa politique générale :

- pour un montant de 200 000 € aux développements informatiques nécessaires aux systèmes de gestion de la Sofia,
- pour un montant de 92 055 € à la gestion des livres indisponibles,
- pour un montant de 120 000 € à la poursuite du dispositif de lutte contre le piratage numérique de livres mis en œuvre par le SNE et la société LEAK-ID,
- pour un montant de 75 000 € au soutien de l'Observatoire de la librairie mis en œuvre par le SLF,
- pour un montant de 90 000 € au soutien du programme de conversion des livres indisponibles en licences d'exploitation Sofia, réalisé par la société FeniXX,
- pour un montant de 65 000 € à la création d'un marché de droits international « PARIS BOOK MARKET » par le BIEF, à l'occasion du Festival du livre de Paris.

— Collège des Auteurs :	Pour : 5 685 voix	Contre : 247 voix	Abstention : 806 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 756 voix	Contre : 36 voix	Abstention : 132 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.**

## ÉLECTION AU COMITE DE SURVEILLANCE, PAR LE COLLÈGE DES AUTEURS, DE 3 AUTEURS

<b>Nombre d'inscrits</b>	<b>10 956</b> (représentant 51 667 voix)
<b>Nombre de votants</b>	<b>1 310</b> (représentant 6 840 voix)
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>1 288</b> (représentant 6 732 voix)
<b>Nombre de votes blancs</b>	<b>22</b> (représentant 108 voix)

### Sont élus :

— Pierrette Chalendar	5 269 voix
— Anne-France Dautherville	4 555 voix
— Nicolas Quillet	3 851 voix

### Ont obtenu :

— Jean-Luc Yacine	3 283 voix
— Laurent Ryder	2 843 voix

## ÉLECTION AU COMITE DE SURVEILLANCE, PAR LE COLLÈGE DES EDITEURS, DE 3 EDITEURS

<b>Nombre d'inscrits</b>	<b>541</b> (représentant 3 246 voix)
<b>Nombre de votants</b>	<b>155</b> (représentant 930 voix)
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>153</b> (représentant 918 voix)
<b>Nombre de votes blancs</b>	<b>2</b> (représentant 12 voix)

### Sont élus :

— DELCOURT (Anne-France Hubau)	858 voix
— MALO QUIRVANE (Edith de Cornulier)	846 voix
— EDISENS (Charles-Henry Dubail)	834 voix